

Diocèse de Liège

Vicariat de la synodalité et de la formation

Commission vicariale des ministères laïcs (CVML)

Préambule

Le document final du Synode sur la Synodalité (octobre 2024) évoque à plusieurs reprises les liens forts entre synodalité et mission, entre mission et ministères. « Le processus synodal a mis en évidence que l'Esprit Saint suscite constamment une grande variété de charismes et de ministères dans le peuple de Dieu. » (n° 36). « Le processus synodal, soutenu par une impulsion du pape François (cf. *Lettre apostolique sous forme de Motu proprio Spiritus Domini*, 10 janvier 2021), a exhorté les Églises locales à répondre avec créativité et courage aux besoins de la mission, en discernant parmi les charismes ceux qui doivent prendre une forme ministérielle, en se dotant de critères, d'instruments et de procédures appropriés. (...) Dans une Église synodale missionnaire, la promotion de formes plus nombreuses de ministères laïcs, c'est-à-dire de ministères qui ne requièrent pas le sacrement de l'ordre, est nécessaire. » (n° 66).

Le diocèse de Liège souhaite favoriser la participation de l'ensemble du peuple de Dieu et mettre en valeur les ministères laïcs, indispensables à la mission qui est la sienne aujourd'hui. Pour veiller à la promotion au sein du diocèse de ministères laïcs de diverses formes et de mettre toujours plus en œuvre la pluri-ministèrialité dont le peuple de Dieu a besoin pour vivre sa mission ici et maintenant., le Vicariat de la synodalité et de la formation, chargé par l'évêque diocésain de la gestion de ce dossier, s'est doté d'« une commission vicariale des ministères laïcs » (CVML).

Cette commission vicariale veille à bien articuler la promotion et la formation de divers ministères laïcs au sein de la mission de l'Église tout entière, en valorisant le sacerdoce baptismal des femmes et des hommes et en articulant dans la communion ecclésiale ces ministères avec les ministres ordonnés et avec les fidèles laïcs qui participent eux aussi à la triple fonction du Christ, prêtre, prophète et roi.

Rôle de la commission vicariale

Au sein du Vicariat de la Synodalité et de la formation, la CVML assure les responsabilités suivantes :

1. Participer à faire connaître ce que sont les divers ministères laïcs et leur importance au sein du diocèse de Liège dans un monde qui change ;

2. Promouvoir au sein de l'Église diocésaine une logique synodale pour une mission assumée et déployée en pluri-ministèrialité, dans le respect des particularités spécifiques aux divers ministères (ordonnés et laïcs);
3. Être l'organe ad hoc au sein du diocèse pour représenter la volonté de promouvoir, de bien former et de soutenir les ministères laïcs. Cette mission de représentation peut être interne, au sein du diocèse (par ex : auprès des 3 conseils - épiscopal, presbytéral et pastoral) ou externe (en concertations interdiocésaines par ex) ;
4. Concevoir et évaluer régulièrement le cadre général de formation des divers ministères laïcs en veillant à promouvoir des activités de formation transversales et de laisser place à des activités formatives spécifiques selon les ministères laïcs concernés ;
5. Valider les dossiers d'admission des candidat·e·s aux ministères laïcs et leur programme personnel de formation ;
6. Attester en fin de formation de la réussite de celle-ci et la communiquer au Vicariat général et aux autres vicariats concernés ;
7. Veiller à installer une fraternité forte entre les divers ministres laïcs au sein du diocèse, notamment en les réunissant pour des temps de convivialité et de spiritualité ;
8. Établir un programme global de formation continue des divers ministres laïcs actifs au sein du diocèse de Liège ;
9. Établir un budget de fonctionnement annuel couvrant les divers frais liés à la promotion (a), à la formation initiale (b), à la convivialité (c) et à la formation continue (d) des ministres laïcs ;
10. Rendre un rapport annuel sur le travail de la CVML (statistiques, profils, activités marquantes de formation, corps professoral, questions émergentes, évaluations) à destination de l'évêque diocésain et de ses conseils.

Organisation de la CVML

La CVML fait partie du Vicariat de la Synodalité et de la Formation. Elle est dirigée par le Vicaire (ou le/la Délégué·e) épiscopal responsable du Vicariat.

Pour veiller aux divers ministères laïcs dans le diocèse de Liège, la CVML a mis en place une structure de travail de va-et-vient entre ce qui est porté de manière transversale par la CVML elle-même et ce qui est particularisé en 3 sections : la section des Assistants Paroissiaux (section AP), la section des Ministères Institués (section MI) et la section des « Ministères mandatés » (section MM), section qui comprend notamment les ministères laïcs dans le monde de la solidarité, de la santé, le monde carcéral, le monde scolaire.

La commission à son lancement est composée de la manière suivante :

- Responsable = le Vicaire ou le/la Délégué·e épiscopal, responsable du Vicariat de la synodalité et de la formation ;
- Secrétaire = le/la secrétaire du Vicariat ;
- Membres : les responsables de chacune des 3 sections (AP, MI et MM).

Le responsable de la CVML, en accord avec les membres de la commission, peut confier l'animation des réunions à un des membres, voire solliciter l'aide d'une personne extérieure. En pareille hypothèse, cet·te animateur·trice externe n'a pas le droit de vote lors des travaux de la CVML.

Le Vicaire (ou le/la Délégué·e) épiscopal désigne les personnes chargées de la responsabilité de chacune des 3 sections et en informe l'évêque diocésain. Les mandats de ces personnes sont alignés sur la durée du mandat du responsable de la CVML.

La commission est installée pour un mandat initial de 3 ans (2025-2027).

Fonctionnement de la CVML

La CVML se réunit au minimum 3 fois par an. Un ordre du jour détaillé est envoyé aux membres par le/la secrétaire de la CVML au plus tard une semaine avant la date des réunions.

Les dates des réunions seront établies pour une année pastorale entière, de telle sorte que les responsables des 3 sections puissent aligner leur travail sur les échéances de la CVML.

Le/la responsable de la CVML veille à inscrire à l'ordre du jour les divers éléments (les 10 responsabilités de la CVML décrits ci-dessus), en telle sorte qu'ils soient tous examinés au moins une fois par an en commission.

Lors de chacune des réunions, l'ordre du jour passera obligatoirement en revue les nouveaux dossiers d'admission et les programmes de formation personnalisés pour les valider. Il veillera aussi à donner priorité, quand ce sera nécessaire, à la validation de la réussite des formations achevées par les candidat·e·s.

Fonctionnement de chacune des 3 sections

En dépendance avec la CVML, il existe désormais 3 sections qui veillent au discernement, à la formation (initiale et continue) et à la fraternité des ministres laïcs.

Chaque section est animée par une personne responsable, elle-même entourée si possible d'une équipe.

Le/la responsable de chaque section propose au Vicaire (ou le/la Délégué·e) épiscopal le nom des personnes qui sont appelées à faire partie de son équipe. Les mandats de ces personnes sont ajustés aux mandats des responsables.

Le/la responsable de chaque section est invité·e à mettre en place des outils ou des structures permettant de promouvoir la convivialité des ministres laïcs liés à sa section (AP, MI ou MM) et leur formation continue.

Le vicaire (ou le/la Délégué·e) épiscopal du Vicariat de la synodalité et de la formation est averti·e des dates des réunions dans chaque section. Il/elle reçoit aussi les PV des réunions de chaque section.

Répartition des rôles entre la CVML et le travail en section

En Commission

En Section

<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir l'ensemble des ministères laïcs au sein du diocèse de Liège ○ Valider les dossiers d'admission et els programmes de formation personnalisés ○ Entériner en fin de formation initiale, la réussite des candidat e s ○ Réunir tous les ministres laïcs actifs au diocèse pour des temps de formation en commun, pour des temps d'échanges d'expériences et d'analyse en commun, pour des temps de fraternité/convivialité et pour des moments de récollection en commun. ○ Construire un cadre général commun de formation initiale transversal et laisser le soin à chaque section de le compléter avec des activités formatrices spécifiques aux AP, aux MI et/ou aux MM. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir un ministère laïc précis (AP, MI ou MM) via des dépliants, via le site web diocésain, via des collaborations avec les services des vocations, des jeunes, de la santé, etc. ○ Recevoir les demandes d'admission (soit AP, soit MI, soit MM) et les traiter : accueil des personnes, dialogues, dossiers de discernement, Faire ensuite un programme personnalisé de formation adapté aux réalités et expériences de chaque personne candidate. ○ Proposer les dossiers d'admission et les programmes personnalisés de formation à la CVML ○ Suivre les candidat e s durant leur formation initiale, pour les cours, les éventuels stages, les auto-évaluations, ... ○ Vérifier en fin de formation l'intégralité du parcours suivi et proposer à la CVML d'entériner la réussite des candidat e s ○ Rassembler les AP entre eux, ou les MI entre eux, ou les MM entre eux pour des moments de formation continue spécifiques ; le faire aussi pour des temps de spiritualité et aussi pour des temps de convivialité
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------